

REGLEMENT

Règlement de l'épreuve :

ART 1 : LE **CAPTRAIL** est organisé par l'association ACTION RAID située 7 Place Toulouse Lautrec 95430 Auvers sur Oise.

ART 2 : LE **CAPTRAIL** est une épreuve de randonnée pédestre de 20 ou 50 kilomètres destinée aux sportifs de plus de 18 ans. Cette manifestation se déroulera LE 03 OCTOBRE 2010. Départ à 9 heures de la route du Faîte, D192 à Chauvry (95).

ART 3 : Les concurrents partent seul, mais ils sont tenus à une règle de solidarité : en cas d'accident d'un concurrent, chacun est dans l'obligation de lui porter secours et de prévenir l'organisation.

ART 4 : Le niveau de l'épreuve est « de difficulté certaine » ouvert à tous à partir de 18 ans, pour sportifs habitués à courir au moins 50 kilomètres en une seule fois pour les participants aux 50 kilomètres et sachant courir 20 kilomètres en une fois pour les participants aux 20 kilomètres

ART 5 : Toute personne devra présenter à l'inscription un certificat médical de moins de un an, précisant qu'aucune contre indication médicale n'interdit la pratique de la course à pied (article du code du sport L231.2 a 4) ou une licence en cours.

ART 6 : Sur le parcours, les participants devront respecter le code de la route.

ART 7 : L'association ACTION RAID est couverte pour une assurance R.C (responsabilité civile) pour cette épreuve. Il appartient aux concurrents de s'assurer personnellement pour la pratique des différentes disciplines.

ART 8 : Afin d'éviter toute mise en œuvre précipitée des services de secours (gendarmerie-pompiers), tous les concurrents ayant abandonnés, doivent le signaler au poste de contrôle le plus proche et il est conseillé d'avoir un portable pour prévenir l'organisation. Le numéro de téléphone de l'organisation sera donné avant le départ.

ART 9 : Les participants au CAPTRAIL sont considérés en villégiature personnelle. Aussi, l'organisation de la course n'est en aucun cas responsable des écarts de conduite des concurrents (dégradation ou incorrection vis-à-vis des personnes).

ART 10 : Les concurrents sont en autonomie totale, aussi devront-ils prévoir leur propre eau et nourriture.

ART 11 : L'organisation pourra arrêter tout concurrent montrant des signes de fatigue anormaux ou ayant subi une chute avec lésions.

ART 12 : Les concurrents acceptent de se soumettre aux décisions des membres de l'organisation, en fonction de l'urgence de la situation.

ART 13 : En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve ou de modifier tout ou une partie du parcours.

ART 15 : L'engagement au CAPTRAIL implique l'acceptation et la signature du présent règlement.

L'équipement :

L'organisation met à disposition :

- Un ravitaillement à l'arrivée

Les inscriptions :

- Au moyen du bulletin d'inscription, à retourner avant le 29 septembre 2010 à l'adresse indiquée.
- Sur www.le-sportif.com

Chaque concurrent doit posséder :

- De l'eau, de la nourriture, et un portable

Droit d'image :

Par le simple fait de leur inscription, les participants autorisent l'organisation à utiliser les images audio-visuelles sur lesquelles ils sont susceptibles d'apparaître.